



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION - NIVEAU I

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des Techniques de Maquillage Permanent
D'une durée globale de 35 heures sur 5 journées consécutives, elle comporte :

- Un module Théorique (7 unités)
- Un module Pratique (5 unités)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE / 7 UNITÉS

UNITE 1 : REGLEMENTATION RELATIVE AU MAQUILLAGE PERMANENT

- Rappel législatif et contrôle des connaissances acquises lors de la formation Hygiène et Salubrité
- Rappel des obligations légales du professionnel ; rappel de la loi
- Présentation des devoirs du praticien (responsabilité civile professionnelle et pénale)
- Rappel des assurances obligatoires à souscrire (RC Pro, Local, Perte d'exploitation)
- Conseil sur les différents statuts juridiques (Artisan, Auto-Entrepreneur, Etc...)

UNITE 2 : PROTOCOLE DE SEANCE DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

- Maitriser le protocole d'accueil et d'installation client(e)
- Maitriser le protocole de préparation du praticien, du client et du poste de travail
- Maitriser le protocole d'aseptise en fonction de la zone concernée
- Respecter le principe du « no-touch » durant toute la séance
- Protocole de fin de séance : Elimination du matériel souillé, collecte de l'aiguille, décontamination du poste

UNITE 3 : GESTION DU (DE LA) CLIENT(E) LORS DE LA PRESTATION

- Savoir promouvoir judicieusement son activité : Publicité, Site internet, Réseaux Sociaux, Book professionnel
- Savoir gérer un premier contact téléphonique
- Savoir accueillir son (sa) client(e) et mener le rendez-vous préalable
- Soigner sa présentation pour offrir une bonne impression et représenter son activité
- Apprendre à décoder le non verbal, cerner les motivations, traiter les objections
- Apprendre à refuser les demandes exubérantes, les pigmentations à risque, les interdits
- Prise de photographie avant intervention et signature de la décharge de responsabilité



- Gestion de la douleur pendant l'intervention
- Interdiction et danger d'utiliser un produit anesthésiant pour un non-médecin, même topique
- Donner les bonnes informations et les bons conseils à vos client(e)s
- Connaitre les précautions, contre-indications et conseils post acte
- Savoir établir la fiche client, la facture de la prestation, prise de photographie après intervention
- Présenter au (à la) client(e) la séance de finition et la retouche annuelle. Vente des produits adaptés

UNITE 4 : PRESENTATION DES DIFFERENTES TECHNIQUES : SOURCILS – LEVRES – YEUX

- Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Sourcils en poil à poil
- Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Lèvres en contour et dégradé
- Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Yeux en Lash-liner et Classic-liner
- Rappel des règles élémentaires du visagisme

UNITE 5 : COLORIMETRIE

- Apprentissage des bases colorimétriques, les harmonies, les contrastes
- Atelier couleurs (froide, chaude)
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur

UNITE 6 : LES PIGMENTS

- La chimie des pigments (Organique / Minéraux)
- Evolution du pigment dans la peau (Localisation, Elimination, Vieillessement).
- Composition des pigments (Etiquetage, Conformité, Traçabilité)

UNITE 7 : LE MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître et utiliser les différents types de dermographe
- Connaître les différentes configurations d'aiguilles et leurs spécificités
- Rappel des règles d'élimination des aiguilles, souscription d'un contrat d'élimination des déchets (DASRI)
- Connaitre et savoir utiliser le consommable à usage unique et les produits d'hygiène



MODULES DE FORMATION **PRATIQUE** / 5 UNITÉS

UNITE 8 : SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION

- Installation d'un poste de travail
- Épilaison des zones concernées
- Atelier maquillage

UNITE 9 : LES TECHNIQUES DE PIQUAGE SUR PAPIER & PEAU SYNTHETIQUE

- Maitriser les techniques du lignage
- Maitriser les techniques du dégradé
- Maitriser les techniques du remplissage
- Maitriser les techniques du dessin de poil

UNITE 10 : PRATIQUE SUR MODELE : LES SOURCILS

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITE 11 : PRATIQUE SUR MODELE : LES LEVRES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITE 12 : PRATIQUE SUR MODELE : LES YEUX

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION - NIVEAU I

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 12 UNITÉS

JOUR 1 - 7H THÉORIE & PRATIQUE

10h00 – 10h30	Présentation des stagiaires, des académies, de l'équipe pédagogique et du formateur Présentation de la formation MAQUILLAGE PERMANENT / INITIATION – NIVEAU I Vidéo de présentation du groupe MAUD™
10h30 – 11h50	Réglementation relative au Maquillage Permanent (UNITÉ 1)
11h50 – 12h00	Pause
12h00 – 13h00	Précautions et contre-indications Présentation et utilisation des dermographe et du matériel professionnel (UNITÉ 7)
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 16h00	Colorimétrie : Présentation des pigments (Sourcils, Lèvres, Yeux) (UNITÉ 5 & 6)
16h00 – 17h00	Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Sourcils (UNITÉ 4) Protocole de séance dans le respect des règles d'hygiène (UNITÉ 2)
17h00 – 17h30	Entraînement sur papier : Apprentissage des différentes techniques (UNITÉ 9)
17h30 – 18h00	Debriefing de fin de journée

JOUR 2 - 7H THEORIE & PRATIQUE

10h00 – 11h50	Entraînement sur peau synthétique : Les Sourcils (UNITÉ 9)
11h50 – 12h00	Pause
12h00 – 13h00	Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Lèvres (UNITÉ 4) Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Yeux (UNITÉ 4)
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 16h15	Entraînement sur peau synthétique : Les Lèvres (UNITÉ 9) Entraînement sur peau synthétique : Les Yeux (UNITÉ 9)
16h15 – 17h00	Présentation commerciale ; Le matériel professionnel (UNITÉ 7)
17h00 – 18h00	Cours de marketing : Savoir promouvoir son activité professionnelle (UNITÉ 3)



JOUR 3 - 7H

PRATIQUE

10h00 – 13h30

Pratique sur modèle* : Les Sourcils (UNITÉ 10)

13h30 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 17h30

Pratique sur modèle* : Les Sourcils (UNITÉ 10)

17h30 – 18h00

Debriefing de fin de journée

JOUR 4 - 7H

PRATIQUE

10h00 – 13h30

Pratique sur modèle* : Les Lèvres (UNITÉS 11)

13h30 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 18h00

Pratique sur modèle* : Les Lèvres (UNITÉS 11)

17h30 – 18h00

Debriefing de fin de journée.

JOUR 5 - 7H

PRATIQUE

10h00 – 13h00

Pratique sur modèle* : Les Sourcils (UNITÉ 10)

13h00 – 13h30

Évaluation QCM – Evaluation pratique

13h30 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 17h00

Pratique sur modèle* : Les yeux (UNITÉ 12)

17h00 – 18h00

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation

Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences

Remise des feuilles de présence individuelles

Délivrance du certificat de fin de formation

Recueil des fiches de satisfactions individuelles

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION - NIVEAU I

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Maîtriser les connaissances théoriques du Maquillage Permanent
- Maîtriser les techniques de bases du Maquillage Permanent – Pratique sur sourcils, lèvres, yeux
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation MAQUILLAGE PERMANENT / INITIATION – NIVEAU I est accessible à toute personne titulaire d'un diplôme en esthétique.

Les personnes non diplômées, devront à titre de prérequis participer à la formation MAQUILLAGE STUDIO / INITIATION dispensée par notre académie.

De plus, tout personne inscrite en formation MAQUILLAGE PERMANENT / INITIATION – NIVEAU 1 devra intégrer la formation COLORIMETRIE & CORRECTIONS, essentielle à la bonne pratique du Maquillage Permanent.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire / Animation PowerPoint projetée sur écran LED
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Manon FESAIS : Détentrice d'un CAP Esthétique Cosmétique, d'un BP Esthétique Cosmétique Parfumerie.
Dermo-Praticienne MAUD DERMO ESTHETIC et Formatrice MAUD ACADEMY

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.

Code de Certification : 237430

